

# QUE FAIT LE CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS POUR VOUS?

---



**LE CONSEIL REPRÉSENTE LES  
TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS  
D'UN OCÉAN À L'AUTRE**

**[www.uniforskilledtrades.ca](http://www.uniforskilledtrades.ca)  
[trades@unifor.org](mailto:trades@unifor.org)**



## **VISIBILITÉ**

Visibilité des métiers spécialisés à titre de groupe distinct au sein d'Unifor

## **UNITÉ**

Les métiers spécialisés travaillent ensemble pour des intérêts et des objectifs communs

## **VOIX**

La vision des métiers spécialisés peut être exprimée au Conseil d'Unifor, au Conseil exécutif national, aux instances et agences gouvernementales, etc.

## **CONFÉRENCE SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE**

Pour débattre et établir nos objectifs de négociation en tant que métiers spécialisés

## **POLITIQUE**

Les réunions du Conseil établissent la Politique des métiers spécialisés d'Unifor

## **CARTE DE COMPAGNON**

La reconnaissance syndicale du statut de compagnon d'apprentissage

## **RATIFICATION DISTINCTE**

Le droit de voter séparément sur des questions touchant les métiers spécialisés

Chez Unifor, nos effectifs dépassent plus de 50 000 personnes de métiers et d'apprentis qui, s'ils en font la demande selon les dispositions des statuts, peuvent voir leur programme de métiers spécialisés négocié dans leur convention collective, verser leur cotisation au Conseil des métiers spécialisés équivalent à une demi-heure de salaire et obtenir une voix réelle sur les enjeux qui touchent les métiers spécialisés au sein de leur syndicat.

Le Conseil national des métiers spécialisés et ses sous-conseils régionaux sont la voix des gens de métiers au sein d'Unifor.

## **Combien en coûte-t-il à une personne de métier pour adhérer au Conseil des métiers spécialisés?**

Il n'en coûte que l'équivalent d'une demi-heure de salaire en cotisation annuelle pour adhérer au Conseil des métiers spécialisés et au Conseil national. Soixante pour cent (60 %) de ces cotisations sont conservées par le conseil local de la section locale et quarante pour cent (40 %) sont versées au Conseil national. Aucune somme n'est versée au syndicat national.

Le renforcement de l'identité des métiers spécialisés et la consolidation de la solidarité au sein du syndicat vont de pair depuis la formation d'Unifor.

Notre syndicat est foncièrement différent des autres syndicats industriels. Nous avons un Service des métiers spécialisés, un directeur des Métiers spécialisés et une personne de soutien.

Grâce au travail du Conseil, les gens de métier peuvent avoir une représentation distincte, obtenir une protection de leurs demandes, le droit de demander une ratification distincte conformément à l'article 17.14 des nouveaux statuts d'Unifor.

Le président du comité exécutif du Conseil des métiers spécialisés est un dirigeant siégeant au Conseil exécutif national.

Grâce au Conseil des métiers spécialisés, le programme de négociation des métiers spécialisés couvre plusieurs enjeux :

- ◆ Augmentation de salaire particulière pour les métiers spécialisés
- ◆ Élimination des disparités salariales entre les métiers
- ◆ Allocation pour outils améliorée
- ◆ Ajustement des pensions pour les métiers spécialisés
- ◆ Définition du compagnon d'apprentissage dans les conventions collectives
- ◆ Dispositions sur l'apprentissage
- ◆ Clause sur les nouvelles technologies
- ◆ Disposition sur le droit exclusif au travail
- ◆ Comités de formation des métiers spécialisés
- ◆ Description des emplois, lignes directrices et démarcation

Le Conseil des métiers spécialisés est et sera toujours la voix des membres des métiers spécialisés au sein de notre syndicat. L'histoire de notre Conseil remonte à 1938 dans les TUA où a été formé le premier Conseil des métiers spécialisés à Detroit.

En 1958, les TUA ont aboli l'aile américaine du Conseil des métiers spécialisés. Au Canada, le Conseil canadien des métiers spécialisés a lutté avec succès pour être reconnu.

Les délégué(e)s et le comité exécutif du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor sont des travailleuses et travailleurs de la base au sein des métiers spécialisés. Le Québec dispose d'un poste reconnu au comité exécutif.

Lors du récent congrès de fondation d'Unifor, le Conseil national des métiers spécialisés a été entériné dans les statuts. Le président du comité exécutif du Conseil national des métiers spécialisés est maintenant automatiquement le représentant des métiers spécialisés au Conseil exécutif national. Il fut un temps où nous n'avions aucun représentant sur le CEN et notre premier représentant a été nommé en 1994 sous la présidence de Buzz Hargrove des TCA. La reconnaissance dans les nouveaux statuts est beaucoup plus articulée parce qu'elle ne repose pas sur l'appui de l'ensemble des membres, mais le président est dûment élu au poste par les délégué(e)s des métiers spécialisés au Conseil national des métiers spécialisés conformément aux règlements du Conseil, qui sont approuvés par le Conseil exécutif national.

Il existe des sous-conseils régionaux partout au Canada et, depuis la formation d'Unifor, les sous-conseils ont une excellente occasion de devenir plus forts. À l'avenir, la politique va permettre plus de flexibilité pour de nouveaux conseils et une possibilité de croissance réelle existe pour de nouveaux conseils régionaux là où il y a suffisamment de membres des métiers spécialisés pour les soutenir.

Le Conseil des métiers spécialisés se réunit trois fois par année en alternant les endroits de réunion sur le territoire canadien entre les conseils régionaux. La question fondamentale que se posent les gens de métiers est de savoir quels sont les avantages d'adhérer au Conseil des métiers spécialisés."?

## **Voici des exemples de certaines résolutions qui ont réussi à être négociées:**

**1987** - Une cotisation équivalente à une demi-heure de paie par année conformément aux statuts. La question de l'écart salarial entre les gens des métiers spécialisés et ceux qui ne font pas partie de ce groupe.

**1990** - Écart de salaire amélioré, augmentation de salaire spéciale pour les gens des métiers spécialisés.

**1993** - Régime de pension différentiel entre les gens de métiers spécialisés et les autres employé(e)s.

**1996** - Établissement du droit exclusif au travail pour les métiers spécialisés et le nombre d'apprentis.

**1999** - Nombre d'apprentis, mode de calcul de la pension à 85 points, augmentation de la pension différentielle et un nouveau fonds de 3 cents pour un Programme d'éducation syndicale pour les métiers spécialisés à Port Elgin.

**2002** -Apprentissages, remplacements lors de congés spéciaux rémunérés pour formation, comités sur les nouvelles technologies.

**2005** -Certification de la TSSA, amélioration des salaires et des pensions, lettre d'entente sur les congés pour le travail de secours au Canada et sur la scène internationale : Katrina, Habitat pour l'humanité et projet pour l'APN au Canada (engagement social). Poste de coordonnateur des métiers spécialisés

**2015** -Congé rémunéré pour le travail de secours et création d'un Fonds communautaire canadien.

**2016** -La Conférence sur la négociation des métiers spécialisés et la nouvelle technologie a eu lieu. L'exécutif du Conseil des métiers spécialisés a mis à jour le Manuel des politiques sur les métiers spécialisés. Ce manuel contient les politiques et procédures du Syndicat national touchant les métiers spécialisés.

Tous ces gains ont permis aux métiers spécialisés d'évoluer au fil des années en adoptant des résolutions qui ont été discutées et débattues par les délégué(e)s du Conseil des métiers spécialisés. Ces résolutions sont devenues des gains à la table des négociations grâce aux comités de négociation des métiers spécialisés de plusieurs sections locales.

Le Conseil des métiers spécialisés ne négocie pas de conventions collectives. Il appuie le processus qui précède les négociations en fournissant des résolutions provenant des gens de métiers, en participant à la conférence sur la négociation collective et les nouvelles technologies des métiers spécialisés. Après que les résolutions ont fait l'objet de discussions, de débats et qu'elles ont été adoptées lors de la conférence, elles sont présentées à la conférence nationale sur la négociation collective et endossées par l'ensemble du syndicat.

Les résolutions des métiers spécialisés sont alors utilisées par les comités de négociation et les représentant(e)s nationaux pour négocier des programmes des métiers spécialisés partout au Canada. Le Service des métiers spécialisés d'Unifor offrira de l'assistance à ces comités de négociation et aux représentants nationaux à la demande.

Les sous-conseils régionaux des métiers spécialisés fournissent des ressources et sont le forum des membres des métiers spécialisés pour soulever les questions propres à leur métier, que ce soit sur la formation, l'impartition, l'apprentissage ou les exigences gouvernementales relatives à l'apprentissage ou à la certification des métiers. Le Conseil offre un forum pour tenir ces discussions et les résultats sont ensuite présentés aux réunions du Conseil national des métiers spécialisés.

Le Service national des métiers spécialisés participe à diverses réunions du Conseil et présente à tous les délégué(e)s un rapport à jour de ce qui se passe dans le secteur des métiers spécialisés partout au Canada.

Le président national d'Unifor et/ou l'adjoint au président en charge du dossier des métiers spécialisés participent aussi aux réunions du Conseil sur les métiers spécialisés d'Unifor qui ont lieu trois fois par année. Par conséquent, les enjeux concernant les métiers spécialisés sont maintenus au cœur des débats avec les dirigeant(e)s d'Unifor.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil est important si les gens de métiers spécialisés veulent que leurs préoccupations soient abordées entre les négociations, soulevées auprès des gouvernements ou qu'elles fassent l'objet d'une politique du syndicat. Le syndicat national considère le Conseil national des métiers spécialisés comme la voix des gens de métiers. Avec le Conseil national des métiers spécialisés maintenant reconnu dans les statuts d'Unifor, cette voix sera plus importante que jamais pour les métiers spécialisés

## En voici quelques-uns :

- ◆ Le Conseil est doté de comités sur l'apprentissage, les résolutions, les règlements, les nouvelles technologies.
- ◆ L'exécutif du Conseil national des métiers spécialisés est également le conseil consultatif du Conseil exécutif national en ce qui touche aux questions ou aux politiques liées aux métiers spécialisés.
- ◆ Les conseils régionaux traitent les cartes de compagnon d'apprentissage du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor afin que les gens de métiers bénéficient d'un apprentissage authentique ou répondent aux exigences de qualification d'un compagnon d'apprentissage comme le prévoit le manuel des politiques des métiers spécialisés.
- ◆ La carte de compagnons d'apprentissage offre des opportunités d'emploi préférentielles à d'autres emplacements représentés par Unifor.
- ◆ Le manuel des politiques des métiers spécialisés renferme les politiques qui remontent aux TUA et aux TCA, et comprend maintenant des politiques développées par Unifor.
- ◆ Nous possédons un site Web des métiers spécialisés qui fournit des informations soumises par les délégué(e)s ainsi que des occasions d'emploi partout au Canada. L'adresse du site Web est [www.uniforskilledtrades.ca](http://www.uniforskilledtrades.ca);
- ◆ Lorsque les gens des métiers spécialisés se réunissent trois par année, les délégué(e)s proviennent de partout au Canada afin de participer à des discussions et des débats, et pour réseauter avec d'autres métiers spécialisés dans différents secteurs de notre syndicat.
- ◆ Le Conseil offre son appui lors de la Conférence sur la négociation collective et les nouvelles technologies des métiers spécialisés, organisée par le Service national des métiers spécialisés d'Unifor tous les trois ans.
- ◆ Le Conseil traite les résolutions des métiers spécialisés qui doivent ensuite être présentées aux négociations collectives des métiers spécialisés partout au Canada, provenant des conseils régionaux des métiers spécialisés; il a aussi des représentants au comité des résolutions de la Conférence sur les négociations des métiers spécialisés pour traiter de toutes les résolutions qui seront soumises au congrès.

## **Que pouvez-vous faire pour le Conseil des métiers spécialisés?**

Le pouvoir du Conseil des métiers spécialisés, comme tout autre organisation, dépend de l'implication de ses membres.

Afin d'être une organisation efficace qui unit les travailleuses et travailleurs des métiers spécialisés de toutes les sections locales d'Unifor, nous avons besoin du maximum d'appui et de participation possible. En d'autres termes, **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!**

### **CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR COORDONNÉES**

**Dave Cassidy, président**

Section locale 444 d'Unifor  
1855 route Turner  
Windsor (Ontario) N8W 3K2  
Tél. : 519-258-6400 poste 423  
Télécopieur : 519-258-0424  
Courriel : [dcassidy@uni444.ca](mailto:dcassidy@uni444.ca)

**Ray Hamel, secrétaire archiviste**

Section locale 88 d'Unifor  
364 rue Victoria  
Ingersoll (Ontario) N5C 3K5  
Courriel : [r\\_ham29@yahoo.ca](mailto:r_ham29@yahoo.ca)

**Vicky Sullivan**

**Employée de soutien, Métiers spécialisés**

Bureau national d'Unifor  
205, Placer Court  
Toronto (Ontario) M2H 3H9  
Tél. : 416-495-6542  
Sans frais : 1-800-268-5763 poste 6542  
Courriel : [trades@unifor.org](mailto:trades@unifor.org)

